



2022-302

Modification des règles
De circulation et stationnement
Cours des Quais

Le Maire de la Commune de la Trinité Sur Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux
droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de Pierre NOMBLOT, représentant le
Festival Presqu'île Breizh

Considérant qu'il est de l'intérêt général de
modifier les règles de circulation et de
stationnement pour sécuriser la manifestation,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le samedi 29 octobre 2022 de 10h30 à 12h30, la circulation sera interdite Cours des Quais, sur une voie, côté opposé aux commerces, du giratoire de La Halle aux Poissons jusqu'à la mairie.

ARTICLE DEUXIEME

Des déviations seront mises en place :

- En bas de la rue du Puit, par la rue des Frères Kermorvant
- Au niveau du giratoire de Kerouf par la rue Mané Rohr

ARTICLE TROISIEME

Le stationnement sera interdit sur toute la place de Yvonne SARCEY ainsi que sur les 2 parkings arrière, du vendredi 28 octobre 20h00, au samedi 29 octobre 14h30.

ARTICLE QUATRIEME

La signalisation, aux normes en vigueur, sera déposée par les services municipaux et mise en place par l'organisation du festival.

ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Commandant de la brigade de la gendarmerie de Carnac,
- Les Sapeurs-Pompiers de Carnac,
- Le Conseil Départemental
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale,
- Monsieur Pierre NOMBLOT.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 11 octobre 2022

Le Maire, 
Yves NORMAND



Affiché le :